

November 1999

Autour de l'ouvrage de Philippe Delisle: «Renouveau missionnaire et société esclavagiste. La Martinique: 1815-1848»

Claude Prudhomme

Léo Elisabeth

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/memoire-spiritaine>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Recommended Citation

Prudhomme, C., & Elisabeth, L. (2019). Autour de l'ouvrage de Philippe Delisle: «Renouveau missionnaire et société esclavagiste. La Martinique: 1815-1848». *Mémoire Spiritaine*, 10 (10). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/memoire-spiritaine/vol10/iss10/11>

This Chroniques et commentaires is brought to you for free and open access by the Spiritan Collection at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Mémoire Spiritaine by an authorized editor of Duquesne Scholarship Collection.

Autour de l'ouvrage de Philippe Delisle :
Renouveau missionnaire et société esclavagiste.
La Martinique : 1815-1848

*Claude Prudhomme & Léo Elisabeth **

Présentation d'ensemble par Claude Prudhomme

L'ouvrage publié par Philippe Delisle ¹ reprend l'essentiel d'une thèse soutenue à Lyon en 1995, avec les inévitables allègements exigés aujourd'hui par l'édition et qui nous privent des cartes, des croquis et de certains documents proposés en annexe. De ce travail couronné par des félicitations unanimes, le jury avait d'abord apprécié qu'il explore un aspect doublement mal connu de l'histoire des Antilles françaises : la période qui précède l'abolition de l'esclavage et le domaine religieux. Sans doute les travaux du père David fournissaient-ils une première base de données précieuses pour la Martinique. Mais il devenait urgent en ces temps de commémoration des abolitions de l'esclavage (1794 & 1848) d'aller plus loin et de donner aux controverses une base historique scientifique.

* Claude Prudhomme, Centre André Latreille - Université Lumière-Lyon 2. Léo Elisabeth, agrégé d'histoire, docteur d'État, ancien inspecteur pédagogique régional d'Histoire et de Géographie, est Président de la Société d'Histoire de la Martinique

1. DELISLE (Philippe), *Renouveau missionnaire et société esclavagiste. La Martinique : 1815-1848*, Paris, Publisud, 1997, 404 pages, 6 cartes, illustrations.

Venant après celle de Madame Thibault, qui traite de l'histoire religieuse de la Guadeloupe entre 1848 et 1910, cette thèse constitue la première étude méthodique, systématique, à partir des archives laïques et religieuses (congréganistes, diocésaines, romaines), ce que n'avaient pu faire les ouvrages plus anciens de Joseph Janin et de Joseph Rennard, en particulier, pour ce dernier, son *Histoire religieuse des Antilles françaises des origines à 1914, d'après des documents inédits*, Paris, Larose, 1954. On ne trouvera donc pas ici une chronique paroissiale ou une histoire de l'institution ecclésiastique mais bien une tentative d'histoire religieuse ancrée dans les réalités sociales et attentive à toutes les composantes.

Les deux premières parties sont de manière classique destinées à établir la chronologie et l'enchaînement des faits, avec le souci de mettre en évidence une phase de reconstruction (1815-1837), puis le passage à la mission-moralisation des Noirs (1838-1848). La troisième partie, la plus séduisante, s'efforce de nous faire pénétrer dans la religion vécue et de percer le silence des esclaves.

Le premier chapitre décrit le contexte martiniquais. Il plante le décor, dégage les structures sociales engendrées par l'économie de plantation, décrit la situation religieuse au sortir d'une période mouvementée. Il constate ainsi la médiocrité de l'héritage chrétien dans ces îles créoles où le catholicisme est pourtant en situation de monopole. L'effort remarquable déployé au XVIII^e siècle ne semble pas avoir eu de fruits durables et la permanence du mythe de la chrétienté ne correspond pas à la réalité. Il produit même des effets pervers quand il légitime l'inaction du vieux clergé face à une nouvelle génération de prêtres imprégnés de l'esprit de reconquête qui caractérise la France catholique sous la Restauration.

Au fil des chapitres, et cela de manière très neuve, l'auteur nous introduit à l'intérieur du monde clérical, avec ses passions, ses ambitions et ses frustrations. L'analyse statistique permet une sociologie du milieu et révèle la permanence des traits hérités de l'Ancien Régime : pratique du cumul par les desservants, irrégularité des offices, prêtres gyrovagues. Il prend aussi en compte les résistances opposées par les colons qui découragent les initiatives pastorales. Le microcosme colonial de ces petites îles révèle ici ses médiocrités mais également sa lente et résistible conversion à des changements nécessaires.

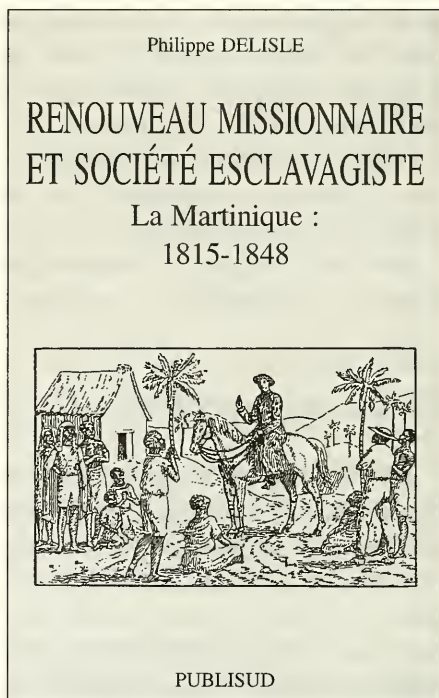
Philippe Delisle fournit enfin une vision concrète de l'action paroissiale et scolaire (frères de Ploërmel, sœurs de Cluny). Les pages sur l'action des

frères catéchistes dans les habitations ², avec la figure emblématique du frère Arthur (qui fournit l'illustration de la couverture), et la présentation d'un essai de catéchisme en créole sont particulièrement fécondes.

La préoccupation du « vécu » religieux fait tout l'intérêt de la troisième partie qui passe au peigne fin les pratiques des propriétaires et les traces de recours à la sorcellerie. Elle suggère la part de l'irrationnel et l'instrumentalisation de la religion dans les relations entre les groupes sociaux (obsession, fondée ou non, de l'empoisonnement). Le chercheur sait cependant la fragilité des traces et reste prudent. Il se garde de conclure quant à la portée et la signification de ces résistances africaines dont nous conservons des données fragmentaires. Par contre l'étude se révèle tout à fait aboutie, grâce à la documentation et une grande finesse d'analyse, quand il s'agit d'explorer les modes et les résultats de la transmission du catholicisme à la Martinique. Elle établit la distance

persistante entre les prescriptions ecclésiastiques et leur intériorisation, aussi bien par les fidèles blancs que noirs.

À partir de ses observations, Philippe Delisle propose enfin deux interprétations de l'attitude religieuse des esclaves et des affranchis. La première fait l'hypothèse d'une volonté de reproduction du comportement des colons, y compris dans un détachement persistant à l'égard de l'autorité du clergé en dehors de la sphère religieuse. La seconde s'interroge sur la part de l'héritage



2. « L'habitation représente l'unité sur laquelle repose l'économie de la Martinique. Véritable microcosme, elle comprend la maison du propriétaire, les terres livrées aux cultures, des pâturages, des bâtiments d'exploitation divers, une sucrerie et un moulin dans le cas des plantations sucrières, et enfin les cases des esclaves. » Philippe DELISLE, *op. cit.*, p. 24.

africain. Appuyée sur le modèle de la réappropriation du message, qui se démarque du concept flou et improductif de syncrétisme, l'analyse conclut à la cohabitation des systèmes de représentation et des types de comportements. La référence au bilinguisme créole et français ouvre une voie prometteuse pour l'exploration de l'univers religieux créole. Sans doute se constitue-t-il à partir des modèles et des discours importés et imposés, mais il acquiert peu à peu une autonomie relative. Ainsi se dessine une manière martiniquaise de croire, de prier, de commémorer, de célébrer au sein du catholicisme.

Philippe Delisle avait démontré par cette thèse son aptitude à développer une conception renouvelée de l'histoire religieuse. Les publications qu'il a proposées depuis cette thèse (dont plusieurs dans *Mémoire Spiritaine*) ont confirmé ces promesses et font espérer une synthèse élargie aux îles créoles d'influence francophone, aux Caraïbes et dans l'Océan Indien.

Compte rendu et réflexions par Léo Elisabeth

En 1998, certains ont découvert les problèmes posés par l'esclavage des Noirs et se sont posés la question d'une relecture du rôle de l'Église à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de l'abolition de quelques 244 000 esclaves dans les colonies françaises, événement numériquement insignifiant, qui a pris, pour le moins, une dimension atlantique, et a toujours tenu outre-mer, une place considérable dans les esprits. Aujourd'hui, tout en m'exprimant sur le sujet, tâche délicate, il me revient de présenter un travail arrivé à point pour aider à satisfaire le besoin d'un regard nouveau sur ce passé. Dans une thèse intitulée *Les Églises chrétiennes et la traite atlantique du XV^e au XIX^e siècle*, publiée en 1993, Alphonse Quenum avait ouvert de larges horizons. Profitant d'une tradition déjà bien illustrée par les abbés Janin et Renard, et renouvelée avec notre collaboration par l'abbé David, Philippe Delisle consacre sa thèse à un espace limité : la Martinique. Pour des raisons qui tiennent à la fois à la durée actuelle de préparation des thèses, et pour privilégier une période peu connue, le temps, 33 ans, est tout aussi limité.

Philippe Delisle va tout de suite à l'essentiel car le contexte général n'occupe que 14 pages. Par comparaison, en 1965, dans *L'esclavage aux Antilles françaises (XVII^e-XIX^e siècle)*, Antoine Gisler avait tenté de présenter le problème général de l'esclavage dans l'ensemble des Antilles françaises pendant deux siècles et demi, comprenons, jusqu'aux alentours de la Révo-

lution pour Saint-Domingue, devenue Haïti. Le contexte était privilégié dans les deux premiers tiers des 213 pages de l'ouvrage. Néanmoins, le centrage sur la question de la légitimité de l'esclavage et de ses liens avec la moralisation faisait une place particulière à l'Église. Le comportement des missionnaires mis en cause s'y révélait lié aux pressions du pouvoir civil, et ce dernier subissait à son tour celles de la société coloniale. À croire que les pressions venues des ports de France étaient négligeables ! Entre la décennie qui précède la Révolution de 1789 et les réformes initiées par le gouvernement de Louis-Philippe en 1840, l'état de la question à cette époque obligeant, nous pouvions croire que rien ne se passait.

Depuis, la relecture des sources officielles du XIX^e siècle a été facilitée par la publication de papiers privés. Confronter des documents administratifs à d'autres, qui devaient rester confidentiels, ou exprimaient des réactions individuelles et journalières, permet de sortir de la source unique et de poser de nouvelles questions. Aussi, parmi les éléments cités par Philippe Delisle, nous remarquons la *Correspondance* de Pierre Dessalles à sa mère, de 1808 à 1834, que nous devons à Henri de Frémont, ou les *Mémoires* du même, de 1837 à 1856, que nous avons fait paraître en collaboration avec Henri de Frémont. Surtout, les trois tomes du *Dictionnaire biographique du clergé de la Martinique (1635-1848)* de l'abbé David ne constituent que la partie émergée d'un ensemble de dossiers patiemment réunis, recopiés à la machine pour les rendre plus lisibles, classés³.

Un renouveau : une renaissance après « *un héritage chrétien médiocre* » laissé par le XVIII^e siècle, et surtout la Révolution. Problématique optimiste déjà abordée, en 1954, par l'abbé Renard dans son *Histoire religieuse des Antilles françaises des origines à 1914*, lorsqu'il avait regroupé tout ce qui concernait la Restauration et la Monarchie de Juillet sous le titre : *Restauration*. Un renouveau qui commence aux débuts de la Restauration. Philippe

3. De son vivant l'abbé David les a tenus à la disposition de chercheurs qui, autrement, auraient mis des années à les rechercher dans le diocèse de la Martinique, à la Congrégation du Saint-Esprit, chez les Frères de l'Instruction chrétienne, à la Trappe, à Rome etc. Aujourd'hui, ces travaux, directement utilisables, peuvent être encore consultés avec l'autorisation de Mgr l'archevêque. Le renouvellement d'une approche centrée sur le clergé a profité aussi de la vision de l'apostolat du XVII^e siècle apportée par exemple par les *Lettres du R. P. Mongin*, présentées par M. Chatillon dans le n° 61-62 du *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, en 1984. Si, pour respecter l'espace temporel proposé, Philippe Delisle n'en fait pas état, ce rappel nous paraît utile pour ne pas laisser ignorer que les visites des missionnaires sur les habitations, que l'État encourage depuis 1838, étaient une pratique bien établie au XVII^e siècle.

Delisle traitant les quinze années allant de 1815 à 1830, en quatre chapitres, qui occupent près d'un tiers de son ouvrage, nous mesurons d'emblée la distance avec les 27 pages consacrées par l'abbé Renard à la période allant de 1815 à 1848. L'ensemble est organisé en trois parties. D'abord : *1815-1837, l'Église cantonnée sur une position de repli*. En second lieu : *1838-1848, une dynamique nouvelle, la moralisation des Noirs*, où nous voyons intervenir principalement l'État et les missionnaires. La troisième partie : *La religion vécue*, recentre sur la société locale.

Dans la première partie, après le contexte, déjà évoqué, Philippe Delisle se penche sur *Le difficile redressement de l'encadrement paroissial*, en mettant l'accent sur une orientation administrative nouvelle, le recours, dès 1815, au clergé diocésain de la métropole par appel au volontariat, situation rendue incontournable par la disparition des capucins et dominicains français. Tentative quasiment infructueuse qui, concordat oblige, conduit le gouvernement en 1816 à faire appel au Séminaire du Saint-Esprit pour « rétablir une structure offrant aux colonies un apport régulier de sujets. L'ordonnance du 3 février restaure officiellement la société du Saint-Esprit, et la charge spécialement de former et de procurer des prêtres pour les possessions d'outre-mer ». Décision importante pour l'avenir, de peu d'effet dans l'immédiat, comme le laisse prévoir le titre, et dont nous suivons la mise en place, d'autant plus complexe qu'elle implique l'accord de la Congrégation de la Propagande, et les effets, tout au long de la thèse. Pour la Restauration et la Monarchie de Juillet cet effort de renouvellement du personnel est complété dans le quatrième chapitre par l'évocation de l'appel aux congrégations enseignantes et hospitalières : sœurs de Saint-Paul de Chartres, arrivées en 1817, sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qui débarquent en 1824, frères de Ploërmel, en 1839, auxquels s'ajoute une tentative en direction des trappistes en 1847.

Le troisième chapitre de la première partie traite de « l'anémie de l'autorité spirituelle ». Déjà soulevée au XVIII^e siècle, la question de l'évêché revient au premier plan entre 1817 et 1819. N'étant pas prêt à accepter « une autorité susceptible de concurrencer les pouvoirs du gouverneur », l'État opte pour le maintien de la préfecture apostolique, mais il lui faut encore deux ans pour proposer un nouveau préfet apostolique, l'abbé Carrand. Considérant que « l'Église est l'unique dispensatrice du salut », alors que le « gouvernement se satisfait pleinement des mesures déjà adoptées », Carrand fait vite figure d'ultramontain à propos en particulier de l'éducation et de la question de la transformation de la préfecture apostolique en évêché. Au début

du règne de Louis-Philippe, il est « *mis en congé illimité* », comprenons expulsé, pour avoir refusé de prêter serment au nouveau régime.

Renouveau missionnaire et société esclavagiste. Les deux éléments étant juxtaposés, la société se retrouve, en conclusion de la première partie, sous un angle pessimiste : *L'impossible christianisation en profondeur des esclaves et des affranchis*. Philippe Delisle met en cause les pesanteurs du système et insiste plus sur les décalages que sur le renouveau réellement apporté ⁴. C'est à l'intérieur de ce chapitre, et dans deux paragraphes différents, qu'est posée l'importante question de l'intégration du clergé dans le système esclavagiste par la possession d'esclaves. Ainsi, nous lisons à la page 122 : « *L'idée que le clergé puisse épouser l'immobilisme des colons par adhésion à l'ordre esclavagiste paraît assez improbable. À de rares exceptions près, les ecclésiastiques ne possèdent plus comme sous l'Ancien Régime d'habitations employant une main-d'œuvre servile à des fins spéculatives* ». Les formules n'auraient-elles pas gagné à être plus tranchées ? Ne fallait-il pas faire mieux ressortir au moins un mérite de la Révolution qui, en confisquant les biens du clergé, a libéré l'Église de ses principaux liens avec l'esclavage ⁵ ?

4. En fin de chapitre, sous le titre : *Les colons contre l'évangélisation approfondie des gens de couleur*, nous retrouvons des éléments que nous devons mettre en relation avec ce qui a été dit dans le chapitre III, en particulier la rupture qui se produit dès juillet 1823 avec des colons aussi importants que Pierre Dessalles. N'aurait-il pas été éclairant de compléter les citations tirées des lettres de ce gros propriétaire et juge à la Cour royale ? Ainsi, nous lisons à la page 119 : « *Il n'a pris conseil de personne (...)* etc. » Mais le plus explicite est éliminé : « *avant de commencer ses intentions, il aurait dû consulter les intérêts du système colonial (...) et se convaincre de la nécessité de conserver l'ordre établi pour le maintien de l'esclavage et du respect dû aux Blancs par les gens libres.* » A la page suivante, en 1825 : « *Le préfet apostolique est parti, puisse-t-il ne jamais revenir. Il a fait bien du mal à ce pays (...)* » peut-il être isolé de la suite, qui s'ajoute à l'argumentation développée à la page 55 pour expliquer les raisons de l'échec de l'action de l'abbé Carrand auprès du Gouvernement pendant son séjour en France, en 1826 : « *on parle d'établir un évêché à la Martinique. Si cela arrivait jamais, ce serait notre coup de grâce.* »

5. Ristent les individus. De fait, à la page 127, seul l'abbé Jacquier serait propriétaire d'habitation. Vice-préfet apostolique de 1844 à 1848, il remplace le préfet tout en conservant la charge de la paroisse de Grand'Anse, où se regroupent des notables blancs particulièrement connus pour leur ardeur à défendre le système esclavagiste. Le personnage est important. La répression du zèle antiesclavagiste de certains prêtres jusqu'à la révolution de 1848, n'a-t-elle pas entraîné des critiques exagérées ? Philippe Delisle ne nous rappelle pas qu'arrivé très prévenu contre lui, le commissaire général de la république, Perrinon, ami de Schœlcher, s'est vite calmé. Son armement, lors de la révolte de la milice de couleur de Grand'Anse en décembre 1833 (« *un fusil, deux pistolets, un sabre* »), a-t-il été seulement amplifié par la polémique ? Était-il vraiment armé ? Était-il propriétaire ou n'avait-il que des intérêts dans une habitation ? De quand à quand ? En étudiant cette année les dossiers de l'indemnité coloniale, nous avons été surpris de constater, qu'à la date de l'émancipation, l'abbé Jacquier semble bien n'avoir possédé que deux esclaves, sans doute des domestiques, dont il fait don de la valeur aux pauvres de la paroisse. « Semble », que l'on nous pardonne à notre tour cette imprécision. En matière de biens, des arrangements occultes peuvent fausser les réalités.

La question des esclaves domestiques n'occupe que 14 lignes pages 122-123, et son traitement laisse penser que pendant toute la période incriminée les membres du clergé ne cessent d'utiliser « *des esclaves comme domestiques* ». Déjà, en 1983, dans *L'abolition de l'esclavage à la Martinique*, en étudiant les affranchissements de 1831 à 1848, nous avons souligné que sur 101 affranchissements demandés par dix prêtres de 1831 à 1837, 97 concernant des libres de fait, le clergé n'intervenait qu'à titre d'autorité morale. Restaient cinq esclaves, dont quatre avaient appartenu à deux prêtres décédés. De 1838 à 1847, 8 ecclésiastiques affranchissent 21 esclaves, dont 8 pour le seul abbé L'Huillier, décédé en 1839, après 38 ans de séjour. Ce groupe comprenant deux familles comportant deux vieillards de 70 ans et trois enfants de 2 à 7 ans, restent 3 personnes en âge de travailler. Pour s'occuper du presbytère, du cheval, du jardin, Philippe Delisle nous rappelle qu'en 1825, le gouverneur invite les colons, à procurer trois esclaves aux curés des campagnes. C'est beaucoup. L'abbé David a constaté que les conseils de fabrique s'étaient contentés d'une indemnité qui avait poussé à l'achat de domestiques avant le mouvement de libération que nous avons évoqué. Mouvement impossible sous la Restauration à cause des restrictions administratives. Dans l'état actuel de nos recherches sur l'indemnité, en 1848, outre le couvent des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, seuls six prêtres, dont certains connus comme antiesclavagistes, et trois conseils de fabrique, ont encore des esclaves ⁶.

Les quatre chapitres de la seconde partie recouvrent la période allant de 1838 à 1848, et même un peu au-delà. En étudiant la *Genèse des im-*

6. Par ailleurs, la nécessité de mettre en relation la page 121 (qui fait le lien entre mariage de libres de couleur et empoisonnements) et la page 104 (où la même accusation est portée contre les esclaves mariés) nous fait regretter l'absence de quelques brefs rappels événementiels : août 1822, établissement d'une cour prévôtale, jugeant pêle-mêle libres et esclaves, sans preuves et sans appel, évoquée à la page 346 ; octobre, révolte servile au Carbet ; décembre 1823, débuts de l'affaire Bissette, grande répression dirigée contre les libres de couleur pour contrer les vellétés réformistes du gouvernement. N'aurait-il pas été tout aussi nécessaire d'être plus expressif en évoquant les implications égalitaires, subversives, du mariage et de la communion ? Nous redisons aussi à notre ami Philippe Delisle qu'il nous semble toujours que l'abbé Carrand aurait pu être encore mieux mis en valeur. Restent, il est vrai, des questions difficiles à résoudre mais dont la solution se trouve peut-être du côté de Lyon : l'abbé Carrand a-t-il agi seul ? S'est-il laissé porter simplement par le mouvement général de rénovation religieuse ? Ne fallait-il pas compléter le bref regard jeté à travers l'argumentation de l'abbé Carrand sur la création des évêchés anglicans de la Jamaïque et de la Barbade par quelques courts rappels des efforts faits, sans l'aide de l'État, dans les îles britanniques par les baptistes et les méthodistes qui, surtout à partir de 1815, rompent avec la répugnance traditionnelle de l'Église anglicane pour instruire, et même baptiser ?

pulsions métropolitaines, Philippe Delisle met en valeur la rupture qui se produit en 1838-1840. Il souligne l'importance de la loi britannique d'émancipation de 1833 et la place de l'Angleterre comme « *modèle de référence* ». Ne fallait-il pas ajouter que 1838 étant l'année de la fin de l'apprentissage, l'Angleterre n'ayant plus d'esclaves, la France a mauvaise conscience et, pour ne pas avoir l'air d'imiter, substitue le terme de moralisation à celui d'apprentissage ? Dès 1838, l'État français incite. En 1839 il prévoit des crédits. En 1840, il légifère. 200 000 francs pour l'accroissement du clergé colonial, autant pour les chapelles rurales, autant encore pour l'extension de l'enseignement élémentaire. Cet effort donne onze nouveaux prêtres à la Martinique. Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et frères de Ploërmel peuvent se mettre au travail, dans leurs écoles, ou pour aider le clergé à catéchiser, mais les difficultés rencontrées pour la participation des esclaves exigeront de nouvelles dispositions législatives en 1846.

En tenant compte du fait que 17 % des esclaves appartiennent à des gens de couleur, quelques éléments extraits de la page 133 peuvent permettre de résumer ces difficultés : « *La réaction des Blancs créoles de la Martinique ne se fait pas attendre. S'ils ne s'opposent pas au principe de l'instruction religieuse, ils condamnent l'idée d'un enseignement élémentaire qui supposerait l'absence des esclaves de l'habitation pendant le temps de travail.* » Que ce soit sur l'habitation, dans l'église ou une chapelle, qu'il s'agisse de catéchisme ou d'enseignement – car la différence réside alors surtout dans le passage de l'oral à l'écrit – outre le choc que provoquent les tentatives d'alphabétisation, la grande question est celle du temps de travail qui revient ça et là dans le texte. Pour clarifier le débat, ajoutons qu'aussi bien dans les colonies françaises que britanniques, l'esclave qui dispose du dimanche et d'une partie ou de la totalité du samedi, n'a pas de jour de repos, ou de jour à consacrer au Seigneur, puisque, pour assurer tout ou partie de son existence, il doit accorder la priorité à son jardin. Dans ces conditions, comme le montre bien Philippe Delisle, la solution ne peut venir que de la générosité du maître et elle entraîne un surcroît de travail considérable pour l'encadrement religieux. Pris entre « *élan et résignation* », le clergé paroissial lui semble moins porteur de rénovation que les congrégations enseignantes

Ainsi, lorsqu'il n'est pas malade, le frère Arthur, qui apparaît comme un modèle parmi les frères de Ploërmel, fait deux heures de classe de 8 heures à 10 heures le matin à de jeunes esclaves au Fort-Royal. Ensuite, il monte à cheval, parcourt 4 à 7 habitations, fait 20 minutes ou trois quarts d'heure

de catéchisme sur chacune. Rentré vers 17 ou 18 heures il fait un catéchisme du soir pour adultes jusqu'à 19 heures. Même avec l'aide de catéchistes pris dans les ateliers, les résultats individuels ne peuvent qu'être assez limités et la sélectivité reste grande. Ainsi, à la page 243, sur l'habitation Pécou, en 1843, 10 à 20 % de l'atelier seulement vient assister au catéchisme du frère Marcellin-Marie, une instruction d'une heure le dimanche après-midi « *pendant le temps libre des esclaves* ». La carte de la page 213 rappelle en plus que les frères de Ploërmel ne disposent en 1848 que de 9 établissements, dont un tiers fondé depuis 1847. Leurs élèves sont en majorité des gens de couleur libres.

Les sœurs de Saint-Joseph de Cluny font un travail intéressant mais, avant 1848, elles ne tiennent que 5 écoles gratuites, fréquentées en majorité par des libres, et ne sortent pas des agglomérations. Deux sœurs se rendent sur l'habitation Pécou aux portes de Saint-Pierre en 1848 pour instruire les esclaves après avoir levé bien des obstacles provenant de l'observation de la règle. Pour évincer les frères de Ploërmel elles s'occupent en même temps des garçons. Deux sœurs pour 34 enfants de 8 à 14 ans et une crèche pour les plus jeunes ! Tout n'est pas dans le nombre. L'enthousiasme suscité chez les sœurs et le choc provoqué dans les esprits font évoluer la société. Par contre, les deux établissements payants, ouverts à Saint-Pierre et au Fort-Royal, posent de très gros problèmes d'appréciation dans la mesure où ils sont fermés aux jeunes filles de couleur. La rechristianisation du groupe dominant en agissant sur les futures mères peut-elle garder une allure antiesclavagiste si on conforte des usages issus de l'esclavage ? À la lumière de ce problème, peut-être plus important pour l'avenir que la question du créole, dont l'utilisation dans l'apostolat ne choque que lorsqu'il est écrit, comme l'attestent les réactions face au catéchisme de l'abbé Goux, n'aurait-il pas fallu faire un sort aux desservants des paroisses qui ont osé prendre l'initiative d'organiser des semaines de retraite pour préparer pêle-mêle Blancs, libres de couleur et esclaves à la communion ?

Le dernier chapitre de la seconde partie se présente sous la forme d'une interrogation : *L'émancipation, un catalyseur ?* Sans s'attarder à rappeler les espoirs fondés sur la fin de l'esclavage, Philippe Delisle se lance dans le quotidien : troubles, élections, travail, problèmes internes aggravés par l'État, « *reflux de la mission* » à cause de « *la remise en cause du soutien financier de l'Etat* ». Le titre d'un paragraphe résume sa pensée : *Une réalité échappant très largement à l'Église*. C'est vrai, mais d'autres choix auraient

pu souligner une participation du clergé à la vie de la cité certainement plus importante que de nos jours.

Vient enfin la troisième et dernière partie : *La religion vécue*, conçue comme un bilan concernant d'abord la société dominante, puis les esclaves et affranchis pris entre la reproduction de la société dominante et quelques réminiscences africaines que Philippe Delisle analyse avec prudence en se posant la question à la mode de l'identité. Pouvons-nous vraiment accepter de croire avec Roger Bastide que ne pas mettre « *au centre de leurs préoccupations le bonheur céleste, mais plutôt un salut immédiat et tangible* » est vraiment caractéristique des Noirs ? Qui apprend aux Africains qu'ils sont appelés à une nouvelle vie par le baptême ? Qui a développé le mépris manifesté aux non-baptisés ? Nous préférons la « *subtile réinterprétation* » qui laisse plus de place au doute, l'esquisse d'un syncrétisme à propos de la veillée funéraire, etc. D'ailleurs, le dernier chapitre intitulé *La peur des sorciers*, nous montre bien qu'au-delà des « *phobies des colons* » concernant les empoisonnements, « *les thèmes du Grand Albert ou du Petit Albert* » touchent les esclaves et affranchis. Amulette ou préservatif ? Le terme choisi fait pencher vers l'Europe ou l'Afrique. Quelles que soient les explications apportées par les linguistes, *quinbois* est un terme créole. N'oublions pas aussi que son synonyme *piaille* est amérindien ⁷.

Gestionnaire plus que missionnaire, telle est l'image de l'Église qui se dégage de la thèse de Philippe Delisle. Clergé très hétérogène et trop peu nombreux jusqu'aux dernières années de la Restauration. Plus étoffé, rajeuni et mieux préparé par la suite, surtout à compter de 1840. Instabilité aggravée par les expulsions et les décès. Rendement diminué par la dispersion des efforts, la fatigue, les fièvres, les divisions de la société, qui s'ajoutent à celles propres aux missionnaires, elles-mêmes aggravées par l'État. Sur les 33 ans

7. Identité se conjuguant avec autonomie, à propos du poison, présenté comme « *à la fois ancien et commun à d'autres îles de la Caraïbe, comme l'illustre l'affaire Macandal* », signalons que cette phobie est typiquement française, qu'elle prend naissance à la Martinique, et atteint tardivement Saint-Domingue. Les jésuites étant alors accusés de « *crimes énormes, notamment la profanation et empoisonnements commis par lesdits esclaves* », nous pouvons nous demander si Macandal a jamais empoisonné un de ses semblables. Une société laïque, plutôt incroyante, n'aurait-elle pas condamné une forme d'apostolat qui, outre de véritables structures paroissiales, permettait à des esclaves d'aller « *catéchiser dans les maisons et les habitations* » et d'organiser dans l'église du Cap des séances de prière sans que la présence du prêtre soit nécessaire ? Autrement dit, pour ce qui ressort de l'ensemble du travail de Philippe Delisle, n'a-t-on pas condamné un apostolat qui tentait de se dégager des impulsions extérieures, et particulièrement des choix du groupe dominant et des crédits de l'État ?

étudiés, la Martinique n'a été dirigée qu'épisodiquement par un préfet apostolique. Même Castelli, théoriquement en poste de 1834 à 1842, et dont la gestion est très critiquée, n'a résidé que pendant la moitié de ce temps. Les possibilités du Séminaire du Saint-Esprit sont restées d'autant plus limitées qu'elles ont été en partie réduites à des impulsions données à un clergé qu'il n'avait pas formé. La Monarchie de Juillet, qui l'avait d'abord fermé, nomme Castelli contre son avis. Les hospitaliers et enseignants relèvent directement de l'État.

Néanmoins, même très inégalement, la société a bougé : chemins de croix, confréries, communions. Le poids du passé reste indéniable. Les vocations restent peu nombreuses. Surtout, « *l'obéissance au discours moral demeure très largement à l'état de fiction* ». En écrivant cette phrase à propos des gens de couleur, Philippe Delisle pense certainement au mariage. Après tout, chez les Blancs, on passe par là et on continue autrement. Les petites gens de couleur se marient lorsqu'ils sont sûrs d'eux, à la fin de leur vie. N'oublions pas les images d'égalité, de réussite sociale, associées à ce sacrement qui, pour beaucoup, « *entérine une alliance familiale visant à préserver l'intégrité des propriétés foncières* ». Divisée, même dans une partie de ses comportements religieux, la société se réunifie au niveau des « *pratiques parallèles au catholicisme enseigné* ». Surtout, le « *baptême apparaît comme une sorte de plus petit dénominateur commun du monde créole* ».

Distorsions entre le renouveau missionnaire et les contraintes du milieu. Pour en rendre compte, nos choix n'ont-ils pas été trop sélectifs ? Comme nous avons beaucoup partagé avec l'abbé David tant pour collationner des documents que pour tenter de les interpréter, il nous était relativement facile d'accepter d'ajouter critiques ou suggestions. Espérons que ces détails ne serviront pas à dévaloriser un ensemble nouveau, éclairant, auquel, plus que les ajouts suggérés, il manque peut-être un index. Souhaitons enfin que le lecteur n'oublie pas que l'esclavage ne se réduit pas au passé et aux Noirs.